

Unieux, le 2 juin 2023.

# NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

# COMPLÉMENT AU POINT N°10 RESSOURCES HUMAINES

Suite à une demande de la Trésorerie, et après des décisions prises par la Cour de justice administrative, il est proposé au Conseil municipal de préciser que la délibération prise lors du vote du budget, approuvant le tableau des effectifs vaut délibération de création de ces emplois, ainsi que de préciser que pour les surcroîts temporaires d'activité, il peut être décidé de recruter jusqu'à 4 postes d'activités saisonnières en tant qu'adjoint technique et 4 postes en tant qu'adjoint d'animation.

#### MOTION POUR UNE EAU POTABLE ET BUVABLE

Depuis quelques mois, l'eau qui est servie à nos concitoyens, même si, selon les analyses, est potable, n'a pas les caractéristiques d'une eau buvable. Si aujourd'hui, il y a moins de phénomènes de couleurs, les retours de nos concitoyens et nos constats nous amènent à considérer que l'eau est, selon les termes de chacun « imbuvable », « dégoutante », qu'elle a une odeur de terre ou de « pourri ». Ce constat amène de nombreux concitoyens à acheter de l'eau en bouteille pour la consommation quotidienne, ce qui est coûteux dans ces périodes d'inflation, ce qui est inacceptable.

Christophe Faverjon a souhaité et obtenu qu'une analyse indépendante de la qualité de l'eau et du système de potabilisation soit réalisée par un expert indépendant. Faisant autorité dans ce domaine, le Professeur Legube a été sollicité pour réaliser cette étude. Il ressort de cette analyse qu'en plus des problèmes de sécheresse, l'usine du traitement de l'eau de Firminy qui alimente la plus grande partie des habitants de notre commune est en très mauvais état. Certains travaux ont été faits, mais ils sont encore largement insuffisants.

Suite au rapport du Professeur Legube et à l'expertise de l'IRH, le Conseil municipal d'Unieux demande que d'ici une période de 12 mois maximum, soit rénové le système d'ozonation et soit mise en place la totalité des lits du charbon actif.

## Des réseaux de qualité :

Contrairement à ce qui est dit, y compris par les services de Saint-Etienne Métropole, la Ville d'Unieux a réalisé régulièrement des travaux d'investissement sur le réseau d'eau potable : une somme moyenne annuelle de 201 416 euros de 2002 à 2008 et une somme de 345 760 euros de 2008 et 2015 (avant le transfert de compétence à Saint-Etienne Métropole).

D'ailleurs toutes les communes de l'Ondaine, à l'exception peut-être d'une, ont réalisé les travaux nécessaires afin que les réseaux aient le moins de pertes possible.

Une erreur d'analyse de Saint-Etienne Métropole, sur la cause des couleurs, a mis en avant, à partir d'une photo choc de canalisation, l'état des réseaux comme étant la cause de la couleur inappropriée. Deux éléments prouvent que cela ne correspond pas à la réalité de problèmes.

A) Au mois d'octobre / novembre, les communes du Chambon Feugerolles et La Ricamarie, lorsqu'ils étaient alimentés par le barrage de Lavalette ont rencontré les mêmes problèmes d'odeurs et de goûts. Dès que le barrage de Cotatay l'a permis, la station de la Tour a été alimentée à nouveau par le barrage de Cotatay. La couleur et les goût ont alors disparu. Il est évident qu'en un mois, les réseaux n'ont pas été changés et leur état n'a pas été modifié par miracle.

B) L'étude du professeur Legube fait ressortir principalement l'état de la station de traitement et non des canalisations. S'il fallait une preuve supplémentaire, jusqu'à il y a un an avec la même qualité des canalisations, il n'y avait ni problème d'odeur ni problème de goût.

## Un prix d'eau relativement cher dans l'Ondaine

Contrairement à ce qui s'est raconté, les habitants de l'Ondaine, ont globalement l'habitude de payer l'eau relativement cher : environ 2,63 € TTC le m3 en moyenne dans l'Ondaine, pour 2,01 € TTC le m3 en moyenne pour les 53 communes de Saint-Étienne Métropole.

Le Conseil municipal considère que, comme sur bien d'autres domaines, la Métropole doit favoriser la solidarité et l'équité entre tous ses habitants comme pour l'assainissement ou l'enlèvement des ordures ménagères. Les habitants doivent payer un seul et même prix de l'eau sur le territoire, c'est d'ailleurs une obligation légale.

Le Conseil municipal considère également que ce prix doit en outre intégrer les travaux d'urgence nécessaires aujourd'hui dans l'Ondaine, mais aussi dans de nombreuses communes. Ce prix doit financer également les travaux impératifs dans l'avenir au bénéfice des 400 000 habitants de Saint-Etienne Métropole pour sécuriser la ressource en eau qui sera de plus en plus rare dans les années à venir.

L'eau est notre bien commun, nous devons anticiper la rareté de cette ressource et le Conseil municipal considère qu'il doit y avoir une gestion publique pour gérer ce bien commun et ne pas permettre à des sociétés privées de faire des bénéfices dessus.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.